

C/C.NK.OS.031079.-
PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES
CABINET DU CHEF DE L'ETAT
CABINET DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-;-Démocratie-;-Paix

/// D E C R E T N° 79/578 du 16/10/79

portant nomination d'un Directeur du
Centre d'Informatique et de Recherche de
l'Armée et de la Sécurité.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA
DEFENSE NATIONALE.-

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - L'Ordonnance 1/69 du 5 février 1969 modifiant la Loi
11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée
Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Géné-
ral des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret n° 79/473 du 6 septembre 1979 portant créa-
tion d'un Cabinet de la Défense Nationale, près la
Présidence de la République ;
- VU - Le Décret n° 79/521 du 25 septembre 1979 portant créa-
tion d'un Centre d'Informatique et Recherche de l'Armée
et de la Sécurité ;
- VU - Le Décret n° 79/488 du 11 septembre 1979 fixant les
indemnités allouées aux titulaires de certains postes
administratifs ;

D E C R E T E

Article 1er.- Le Capitaine TCHILOEMBA Hippolyte officier de l'Armée
Populaire Nationale est nommé Directeur du Centre d'Informatique et
de Recherche de l'Armée et de la Sécurité (C.I.R.A.S.).

Article 2.- L'intéressé percevra à ce titre une indemnité fixée
par les textes en vigueur.

.../...

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./.-

///- AIT A BRAZZAVILLE, le 16 OCTOBRE 1979


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

